

## Extrait du compte rendu de la 62e réunion du Conseil de l'UEO (24 octobre 1956)

**Légende:** Pendant la séance du 24 octobre 1956, le président en exercice du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), le néerlandais Joseph Luns, informe le Conseil que, suite aux réunions précédentes, il a demandé au secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) Lord Hastings Ismay de lui faire parvenir toutes les informations relatives aux délibérations de l'OTAN sur les relations entre les deux organisations. Toutefois, lors d'une réunion privée au Conseil de l'OTAN il aurait été décidé qu'il serait impossible d'autoriser Lord Ismay à transmettre au secrétaire général de l'UEO les renseignements que celui-ci avait sollicités, allant ainsi contre le principe de réciprocité.

**Source:** Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 62e réunion du Conseil de l'UEO. Relations entre l'UEO et l'OTAN. 24.10.1956. CR (56)28. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Relations with non-member countries and other international organisations. Year: 1957, 01/11/1954-31/12/1957. File 330.00. Volume 1/3.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/extrait\\_du\\_compte\\_rendu\\_de\\_la\\_62e\\_reunion\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_24\\_octobre\\_1956-fr-4879438a-ef0a-4976-be4a-e690of88a407.html](http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_62e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_24_octobre_1956-fr-4879438a-ef0a-4976-be4a-e690of88a407.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

## IV. OTHER BUSINESS

DECLASSIFIED

W.E.U. 1st MARCH 1989

2) Relations between W.E.U. and N.A.T.O.

The CHAIRMAN informed the Council that, in accordance with their instructions, he had, in sending the Minutes of the 60th meeting of the Council (CR (56) 26) to the Secretary-General of N.A.T.O., asked Lord Ismay to send him information on subsequent deliberations on the same subject within N.A.T.O.

The Secretary-General of N.A.T.O. had merely acknowledged receipt of the Minutes; a telephone communication from Lord Coleridge to the Secretariat of W.E.U. had, further, indicated that at a private meeting of the N.A.T.O. Council, it had not been considered possible to authorise Lord Ismay to communicate the information requested to the Secretariat-General of W.E.U. This position was contrary to the decision of the Interim Working Group that the exchange of information between the two organisations should be on a reciprocal basis.

2) Relations entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N.

Le PRESIDENT indique au Conseil qu'en adressant au Secrétaire Général de l'O.T.A.N. le compte rendu de la 60ème réunion du Conseil, conformément aux instructions de ce dernier (cf. doc. CR (56) 26), il a demandé à Lord Ismay de bien vouloir lui faire parvenir toutes informations relatives aux délibérations de l'O.T.A.N. portant depuis lors sur le même sujet.

Le Secrétaire Général de l'O.T.A.N. s'est borné, par écrit, à accuser réception du document précité; une communication téléphonique de Lord Coleridge au Secrétaire Général de l'U.E.O. a indiqué en outre, qu'au cours d'une réunion privée du Conseil de l'O.T.A.N., il n'avait pas été estimé possible d'autoriser Lord Ismay à transmettre au Secrétaire Général de l'U.E.O. les informations que ce dernier avait demandées. Cette position se trouve en contradiction avec la décision de la Commission Intérimaire, tendant à ce que les échanges de renseignements entre les deux organisations aient lieu sur une base de réciprocité.